

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 14 octobre 2022 à 17 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué le 10 octobre 2022, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaients présents : BIANCONI Charles-Henri, QUILICHINI Paul, GIUDICELLI Paul, MANICCIA Christophe, POLVERINI Jérôme, BARTOLI Jean-Christophe, CUCCHI Caroline, CESARI Mathieu, VAUTRIN Marie Gabrielle
Présents : 9	Etaients absents : TOMASI Jean-Vincent, BERQUEZ Zélia, ANTONETTI Jean-Pierre, QUILICHINI Pierre, SAMPIERI Jean-Pierre, SANTARELLI Félix
Votants : 15	Etaients représentés : TOMASI Jean-Vincent, BERQUEZ Zélia, ANTONETTI Jean-Pierre, QUILICHINI Pierre, SAMPIERI Jean-Pierre, SANTARELLI Félix
	Secrétaire de séance : BARTOLI Jean-Christophe
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

### Objet : approbation du plan de financement de l'étude de faisabilité concernant la rénovation et la création de logements au Piattono

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'envisager une étude préalable à d'éventuels travaux afin d'aménager et rénover des logements lieu dit Piattono, dans le bâtiment de l'ancienne gendarmerie.

Le plan de financement suivant est proposé :

Sources de financement	Taux	Montants H.T.
ETAT - FNADT	40%	6 900,00€
COLLECTIVITE DE CORSE – HABITAT LOGEMENT	40 %	6 900,00€
AUTOFINANCEMENT	20 %	3 450, 00€
TOTAL	100 %	17 250,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,



### DECIDE

Article 1 : D'approuver le plan de financement présenté

Article 2 : D'autoriser le Maire à solliciter les organismes financeurs et à effectuer toutes les démarches relatives à ce projet

Article 3 : D'inscrire les crédits nécessaires au budget,

Voix POUR :	15
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

<p>Affichée et transmise en Préfecture le :</p> <p>17/10/2022</p>	<p>Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 14 octobre 2022, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 17/10/2022</p> <p>Le Maire,</p>   <p>Charles-Henri BIANCONI</p>
---	---